

## L'Udes, organisation patronale de l'économie sociale et solidaire, ouvre l'adhésion directe à 200 000 entreprises et change de modèle

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes) réunit et représente depuis plus de 30 ans, en tant qu'unique organisation patronale, les employeurs des associations, mutuelles, fondations, coopératives et sociétés commerciales de l'ESS. En 2026, l'Union engage une transformation structurante de son modèle : désormais, toutes les entreprises du secteur peuvent adhérer directement à l'Udes, en parallèle de leur adhésion à un syndicat ou à une fédération professionnelle.

A travers ses 21 organisations membres, l'Udes rassemble 41 000 entreprises employant 800 000 salariés. La reconnaissance de sa représentativité par le ministère du Travail lui confère le droit de négocier des accords avec les syndicats de salariés, de représenter et de s'adresser à l'ensemble des plus de 200 000 structures employeuses de l'économie sociale et solidaire.

*« Le patronat doit évoluer. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont besoin d'une organisation qui leur ressemble. En ouvrant largement l'Udes, nous construisons la maison commune des employeurs engagés et nous affirmons la place que doit pleinement occuper le patronat de l'ESS dans le dialogue social interprofessionnel »,* déclare David Cluzeau, président de l'Udes.

### L'évolution du système vers une adhésion « d'engagement »

Jusqu'à présent, l'Udes reposait exclusivement sur un modèle d'adhésion indirecte, via des organisations et syndicats professionnels. A présent, l'adhésion est ouverte à toute entreprise de l'ESS et cette évolution marque un changement d'échelle. Elle vise à associer directement les dirigeants de l'économie sociale et solidaire à la dynamique collective et à faire de l'Udes la maison commune des employeurs engagés.

*« Ce choix s'inscrit dans une ambition plus large. D'une part celle de faire émerger un pacte patronal solidaire, capable de structurer le patronat de l'économie sociale et solidaire en un ensemble plus lisible et plus influent. D'autre part de porter une vision renouvelée du rôle de l'entreprise dans la société, fondée sur l'utilité sociale, la gouvernance démocratique et l'ancrage territorial »,* explique David Cluzeau.

Ce choix d'évolution répond à une réalité et à une échéance.

### La réalité du poids des employeurs de l'ESS en France

Avec 2,7 millions de salariés, près de 14 % de l'emploi privé et environ 10 % du produit intérieur brut, l'économie sociale et solidaire constitue déjà et depuis longtemps, un acteur économique majeur. En 2025, un palier a été dépassé avec une hausse de 70 % de la représentation de l'Udes dans les conseils prud'homaux.

En tant qu'unique organisation patronale représentative, l'Udes revendique ainsi une place pleinement reconnue dans le dialogue social interprofessionnel, à la hauteur de son poids économique et social.

Cette reconnaissance doit se traduire concrètement dans les instances, les négociations et les équilibres de représentation au niveau national.

### L'échéance 2029 de la mesure de représentativité

La prochaine échéance est celle, en 2029, de la mesure de représentativité patronale. C'est dans cette perspective que l'Udes engage une stratégie d'élargissement de son système d'adhésion afin de renforcer sa capacité à peser dans les négociations nationales et à structurer durablement le patronat de l'économie sociale et solidaire. Concrètement, pour atteindre les 8 % donnant accès à l'échelle interprofessionnelle, l'Union, qui rassemble aujourd'hui 6,3 % des entreprises syndiquées en France, doit franchir un saut d'échelle en élargissant significativement sa base d'adhérents.

Dans un contexte de recomposition du paysage patronal, l'Udes entend affirmer la légitimité des employeurs de l'ESS à être pleinement partie prenante des équilibres du dialogue social national.

Les entreprises engagées de l'ESS souhaitent être incarnées par une nouvelle génération de dirigeants, responsables, plus ouverts, plus exigeants et pleinement investis dans les transitions économiques, sociales et écologiques. Franchir ce nouveau palier exige une mobilisation collective d'ampleur sur l'ensemble de la période 2025-2029.

C'est à cette condition que les employeurs de l'économie sociale et solidaire pourront structurer durablement leur représentation et faire entendre leur voix dans les grandes orientations économiques, sociales et fiscales du pays.

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire est la seule organisation patronale représentative des employeurs de l'ESS. Elle regroupe 21 groupements et syndicats d'employeurs, représentatifs dans 15 branches et secteurs professionnels. L'Udes défend et exprime les intérêts de l'ensemble des employeurs de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives, fondations) soit plus de 200 000 entreprises employant près de 2,7 millions de salariés. Plus d'informations sur [www.udes.fr](http://www.udes.fr)